

Assurance-chômage—Loi

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur: Le vote porté maintenant sur la motion n° 7; aux fins du débat, elle a été groupée avec les motions n°s 8, 14 et 15, et elle est inscrite au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai signalé qu'il était 6 heures, j'essayais, avec autant de vigueur que possible, de faire comprendre au gouvernement les erreurs qu'il commet en apportant ces modifications à la loi sur l'assurance-chômage; elles visent principalement à en réduire le coût, mais au détriment des pauvres.

Je tentais d'expliquer la raison d'être de la loi actuelle: en 1971, le gouvernement a éprouvé une certaine compassion envers ceux qui sont aux prises avec le coût élevé de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le gouvernement estimait alors qu'il fallait tenir compte de l'existence d'une famille ou de personnes à charge. Maintenant, je le répète, il semble que le gouvernement enlève aux pauvres pour donner aux femmes enceintes.

Il semble maintenant que le gouvernement ne veuille pas d'un régime d'assistance sociale et qu'il essaie d'en arriver à un pur régime d'assurance-chômage ou d'assurance tout court. Je me permets de signaler que ce principe d'assurance-chômage ne sera plus valable à partir du moment où le gouvernement adoptera un régime où la grossesse sera considérée comme une maladie. Il est intéressant de noter que la décision du gouvernement ne va pas à l'encontre du principe, mais qu'elle vise plutôt à assouplir le régime et à y englober la grossesse. Les économiquement faibles souffrent trop en cette période où l'inflation et le coût de la vie sont élevés, car ils tirent le diable par la queue encore davantage.

Le plus étrange, c'est que cet article, si je comprends bien, sous réserve d'une vérification par le ministre de la façon habituelle, stipule \$5 par personne. Voilà le genre d'épargne à laquelle pense le gouvernement lorsqu'il parle d'épargner environ 30 millions de dollars.

J'ai été impressionné par un ou deux mémoires présentés au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, lors de son étude du bill, article par article. Nous avons entendu les observations du Conseil de développement social, représenté par M. Ruebin Bates, et celles du Congrès du Travail du Canada et de l'Association des manufacturiers canadiens. J'ai remercié ces personnes d'avoir participé à ce débat, que je considérais à l'époque et que je considère certainement aujourd'hui comme très important.

Permettez-moi de lire un extrait du mémoire du Congrès du Travail du Canada. Je me répète peut-être, mais je veux que les députés sachent que ce groupe s'intéresse vivement au rôle que joue actuellement le gouvernement à cet égard. Le mémoire dit notamment:

A une époque où les prix montent en flèche, il est inconcevable que le gouvernement supprime cette disposition protectrice aux travailleurs à faible revenu qui luttent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. La perte de 25 p. 100 de leur revenu initial est suffisamment lourde, sans que le gouvernement ne leur fasse perdre encore davantage de terrain par rapport aux autres secteurs de l'économie.

[M. l'Orateur adjoint.]

Il me semble que le gouvernement essaie de réaliser son programme de restrictions en prélevant \$5 par semaine sur les revenus de ces chômeurs qui ont charge de famille et qui touchent au plus \$3,200 par an seulement. C'est à ce moment que la situation est la plus pénible et que le bénéficiaire en aurait le plus besoin. Étant donné que le gouvernement a, en tout état de cause, détruit le nouveau principe d'assurance-chômage en admettant de verser des prestations de maladie et de maternité à ce titre, il me semble moralement mauvais d'enlever en ce moment cette toute petite protection à ceux qui ont une famille, par exemple, et qui comptent sur ces 5 dollars hebdomadaires.

● (2010)

Pour terminer, je dirai que le gouvernement a tort de priver les pauvres—je ne dis pas cela à la légère—pour verser aux prisonniers et donner le change au sujet des amendements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces petites modifications concernant les personnes âgées et les pauvres ne signifient absolument rien. Ce que le gouvernement devrait faire, ce serait intervenir dans des domaines où il pourrait présenter des politiques et créer un nombre suffisant d'emplois au pays. Nous reviendrons sur cette question plus tard, lorsqu'il proposera de fixer une moyenne de 5.6 p. 100 sur la période des huit dernières années.

C'est là que le gouvernement doit agir s'il veut gagner de l'argent. Il doit faire baisser les taux d'intérêt et réduire la période d'admissibilité qui permet de toucher les prestations d'assurance-chômage au bout de huit semaines de travail. Le ministre devrait centrer son attention sur cet article. Le fait est qu'après avoir travaillé pendant huit semaines, on peut continuer à toucher l'assurance-chômage pendant 40 semaines. Si le ministre veut faire quelque chose pour les Canadiens, il devrait certainement étudier ces deux questions. Il devrait convaincre ses collègues de la banquette avant de présenter une politique pour réduire le chômage et deuxièmement, pour réduire la période d'admissibilité. Je suis sûr qu'il obtiendrait l'appui de ce côté-ci de la Chambre.

Entre-temps, je demanderais au ministre d'écouter ceux qui vont prendre la parole après moi, car j'en suis sûr, je ne parle pas seulement pour ce côté-ci de la Chambre, mais pour un bon nombre de mes autres collègues qui, pour une raison ou pour une autre, ne prendront pas la parole, comme l'a dit mon ami.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, encore une fois nous voyons le gouvernement se lancer dans des mesures d'austérité. Encore une fois, nous nous lançons dans des mesures d'austérité. C'est au début de la journée que cela a commencé. A qui le gouvernement demandait-il de se serrer la ceinture? Aux gens de 65 ans et plus, en leur enlevant le droit aux prestations d'assurance-chômage. Maintenant, c'est à un autre groupe qu'on s'attaque. On pourrait penser que c'est un groupe très puissant. Mais non, il s'agit de personnes qui ont perdu leur emploi sans que ce soit de leur faute. Nous devrions nous demander qui sont les gens qui ont reçu les prestations prolongées et le taux prévu par la loi sur l'assurance-chômage pour ceux qui ont des personnes à charge. S'agit-il de ceux qui gagnaient de gros salaires avant de tomber en chômage? Voyons un peu.